

Niveau Licence

Educateur Technique Spécialisé

Diplôme d'Etat

L'éducateur technique spécialisé exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail ordinaire et protégé, auprès de personnes en situation de handicap ou en voie d'exclusion qu'il accompagne dans une démarche visant à plus d'autonomie.

Objectif

✓ Contribuer à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes handicapées ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques de production et de formation au cours d'une prise en charge éducative et sociale, grâce à une formation en alternance.

Programme

✓ Enseignement théorique composé de 4 domaines de formation :

- Accompagnement social et éducatif spécialisé (450 h)
- Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé (350 h)
- Communication professionnelle (200 h)
- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (200 h)

Public

Toute personne titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme ou certificat de niveau 4 minimum ou bénéficiant d'une validation en application de l'article L613-5 du code de l'éducation.

Durée

3 ans

1 200 h (formation théorique)

2 380h (formation pratique)

Tarif

Frais d'inscription au processus d'admission : 175 €

Frais d'inscription et de scolarité pour l'année 2019/2020 répartis de la façon suivante (à titre indicatif) :

170 € de frais d'inscription,

350 € de frais de scolarité.

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : 91 €

Formation continue : convention de formation entre l'IRTESS et l'employeur.

Frais d'inscription Université de Bourgogne à prévoir : 90 € (tarif 2019-2020)



En savoir plus

Lucie THEURIOT
ltheuriot@irtess.fr
Tél. 03 80 72 64 55

Sélection ETS – EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE (niveau 6)

Conditions d'accès aux épreuves d'admission :

- Peuvent accéder au processus d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :
- Etre titulaire du baccalauréat ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de niveau IV minimum ;

Bénéficier d'une attestation de Validation des Acquis Professionnels (VAP) obtenue à l'IRTESS (calendrier sur www.irtess.fr).

Admission :

L'admission des candidats en formation est prononcée par le directeur de l'établissement après avis d'une commission d'admission. Celle-ci est prononcée après examen des éléments figurant dans le dossier de candidature, complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession.

Modalités d'inscription :

Les modalités d'inscription sont en fonction de la situation du candidat :

- **Inscriptions sur la plateforme Parcoursup :** www.parcoursup.fr

Tous ceux (lycéens, futurs apprentis, étudiants en réorientation interne ou externe, ou autre) qui souhaitent s'inscrire en première année de l'enseignement supérieur.

- **Inscriptions IRTESS :** www.irtess.fr

Les candidats à la formation continue (salariés du secteur socio-éducatif ou en reconversion financés par un tiers financeur) ;

Les candidats étrangers titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, ne possédant pas la nationalité française et vivant à l'étranger soumis à une demande d'admission préalable (DAP).

Périodes d'inscription :

- **Inscriptions de TOUS les candidats, à l'exception des salariés** (sur Parcoursup ou site IRTESS) :

Du 22 Janvier 2020 au 12 mars 2020 au plus tard. ATTENTION, les candidatures sur le site www.irtess.fr ne seront valides qu'à la réception de la fiche d'inscription, accompagnée des pièces demandées par le Pôle Sélection – Admission de l'IRTESS, avant le 14 mars 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi).

- **Inscriptions des candidats à la formation continue** (salariés du secteur socio-éducatif ou en reconversion financés par un tiers financeur) :

Du 22 Janvier 2020 au 5 Juin 2020 au plus tard sur le site www.irtess.fr. Pour être valide, la fiche d'inscription, accompagnée des pièces demandées, doit être envoyée impérativement à l'IRTESS avant le 8 juin 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi).

L'oral des salariés financés aura lieu le 29 Juin 2020 à l'IRTESS.

Dates et lieu des oraux :

- Les 25, 27, 28, 29 ou 30 Avril 2020 à l'IRTESS - 2 rue Professeur Marion - 21000 DIJON.

Frais d'inscription au concours :

ATTENTION : vœu Formation Initiale + vœu Apprentissage = 1 vœu

	1 vœu de formation	2 vœux de formation	3 vœux de formation	4 vœux de formation
Coût	175 €	230 €	260 €	290 €

Apprentissage :

Les candidats à l'apprentissage (possible jusqu'à 29 ans révolus) doivent prévoir une **double inscription** en formation initiale **et** en voie d'apprentissage **sur Parcoursup**. Ainsi les candidats à l'apprentissage bénéficieront également d'un classement en Formation Initiale qu'ils pourront conserver s'ils n'obtiennent pas de contrat d'apprentissage.

Frais de formation :

À titre indicatif, en 2019	Formation Initiale	Formation Initiale par Apprentissage	Formation Professionnelle Continue
Frais d'inscription	170 € par an	Forfait CFA Prendre attache auprès du CFA sanitaire et social hors les murs de BFC au 03.80.69.24.07	170 € par an
Frais de scolarité	350 € par an		/
Frais pédagogiques	financés par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté		15 456 € pour l'ensemble des 3 années de formation

Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent dus.

Frais d'inscription Université de Bourgogne à prévoir en sus pour l'obtention du grade Licence : 90 € + CVEC (hors salariés) : 91 € (tarifs 2019-2020)